

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_088

Objet : Convention de partenariat avec Eura Industry Innov' - Financement pour l'année 2025

Séance du mardi premier juillet deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq juin deux mille-vingt-cinq.

Présents (48) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Régis DONDEYNE - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Philippe GRIMBER - Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Serge LACONTE à Jean-Luc DEBERT - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Michel DUHOO - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Florence BRISBART à Valentin BELLEVAL - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Joël VERMEULEN à Laurence BARROIS - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 67

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_088

Objet : Convention de partenariat avec Eura Industry Innov' – Financement pour l'année 2025

EURA INDUSTRY INNOV' est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle rassemble et fédère, sur un territoire pilote, l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur afin de faciliter et accélérer la mise en œuvre de projets liés à une bioéconomie innovante et durable.

Le projet EURA INDUSTRY INNOV' s'inscrit dans une volonté de coopération territoriale étroite avec six EPCI partenaires, en valorisant les complémentarités locales et en apportant une capacité réelle de différenciation à l'échelle des territoires.

L'approche atypique et innovante de l'association repose sur une démarche collective et coopérative où les partenaires mettent en synergie leurs compétences pour faire émerger et développer des projets à forte valeur ajoutée économique, écologique et sociétale, tout en privilégiant la proximité territoriale.

Les axes principaux des actions de l'association sont les suivants :

- identification de projets innovants par le lancement d'appels à manifestation d'intérêts ou de REV3 Lab,
- mobilisation et fédération des acteurs autour de la Bioéconomie à travers l'organisation d'un évènement annuel sur la Bioéconomie et la naturalité,
- accompagnement des porteurs de projets de Bioéconomie sur le territoire,
- soutien à la co-construction de projets de Bioéconomie entre les milieux industriel, de la recherche et agricole par la création d'une instance de rapprochement,
- soutien à la mobilisation des acteurs économiques par la promotion du programme d'action,
- déploiement territorial de la Bioéconomie au travers d'ateliers de proximité,
- identification continue des acteurs et des ressources territoriaux pour favoriser les synergies entre acteurs,
- actions de sensibilisation auprès de la jeunesse (collège/lycée).

La bioéconomie représente aujourd'hui des opportunités importantes, tant pour l'industrie que pour les exploitations agricoles, en leur apportant de nouveaux débouchés et en renforçant les liens entre ces deux secteurs d'activités, tout en répondant aux défis environnementaux et sociétaux qui sont aujourd'hui au cœur de l'actualité des territoires.

C'est ainsi qu'il apparaît opportun pour Cœur de Flandre agglo d'intégrer la démarche portée par l'Association EURA INDUSTRY INNOV' et de bénéficier notamment des outils de coopération et des appels à projets qu'elle propose, afin de faire émerger des entreprises innovantes utilisant les ressources agricoles comme matières premières pour des applications dans les secteurs des cosmétiques, du bâtiment, de l'énergie, ou des matériaux biosourcés.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de développement économique ;

Il vous est proposé :

- de fixer la participation financière de Cœur de Flandre agglo à 10 000€ pour l'année 2025 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

Membres du conseil d'administration de l'association, Samuel BEVER et Pascal CODRON ne prennent pas part au débat et au vote de la présente délibération.

Vote :

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 1 juillet 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

